



MPJ ACTE 3 :

LES CONTRADICTIONS

Selon le code du travail le CE est consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise et notamment sur les mesures de nature à affecter le volume ou la structure des effectifs, les conditions d'emploi, de travail, tout aménagement important modifiant les conditions de travail et en cas de restructuration et compression des effectifs.

Cet avis n'est que consultatif et l'employeur n'est pas obligé de le suivre mais il doit être préalable à toute prise de décision.

Force est de constater que l'attachement à un dialogue social de qualité et au respect des instances représentatives (IRP) affiché par la direction en préambule des accords de droit syndical et droit des IRP ne sont que poudre aux yeux. Des paroles, des paroles....

Pour MPJ, la direction ne fait même pas semblant ! la consultation est en cours, des expertises sont votées mais les décisions sont déjà prises et en cours d'application, les salariés sont informés régulièrement de la mise en œuvre des décisions déjà prises et les syndicats d'accompagnement élus laissent faire ce délit d'entrave.

Le parcours sociétaire MPJ : un parcours du combattant !

Parcours du combattant pour les sociétaires

Le parcours sociétaire en agence prône une relation sociétaire personnalisée avec son agence et notamment au travers du responsable d'agence.

À MPJ c'est le contraire !

Les sociétaires PJ qui bénéficiaient d'une relation individuelle personnalisée et sur mesure avec leur AJ ou leur gestionnaire qui suivait leur dossier du premier rendez-vous jusqu'à la clôture vont multiplier les interlocuteurs.

Avec la division des tâches et des fonctions ce ne sont pas moins de 4 voire 5 personnes qui interviendront sur un dossier, passant du Siège au Réseau et Réseau au Siège, sans compter les CEA et RA en cas de rendez-vous Visio en agence.

La direction n'est pas à une contradiction près quand il s'agit de réaliser des profits !

Parcours du combattant pour les salariés

Alors que le CE n'a pas encore rendu son avis sur le principe même de la mise en plateforme, la localisation des plateformes sont déjà annoncées, des adresses sont déjà données.

En Ile de France ce sera RUEIL MALMAISON ! Loin de la facilité d'accès que la direction a essayé de vendre aux salariés concernés.

En transports en commun RUEIL est desservi uniquement par la ligne A du RER c'est-à-dire la ligne la plus fréquentée, la plus vétuste et la plus sinistrée d'Ile de France, régulièrement en panne ou en travaux, toujours en retard. En voiture, c'est l'A86, l'un des axes les plus bouchonnés de France, complètement saturé dès 6h30 le matin, il n'est pas rare de mettre plus de 2 heures pour parcourir 10 kilomètres !

Les salariés contraints de subir cette restructuration devront aussi subir des conditions de transports extrêmement difficiles et récupérer les retards dues aux nombreuses pannes, retards et autres grèves pour le seul profit de nos dirigeants.

Sud rappelle que pour fermer la plateforme téléphonique de Paris Saint Lazare et recaser les conseillers téléphoniques dans les agences (là encore sans aucune consultation du CE qui a laissé faire) la direction avait pris le prétexte des difficultés de transports en Ile de France et des rapprochements de domicile.

À MPJ c'est le contraire ! la direction aggrave les temps et les conditions de transports.

La direction n'est pas à une contradiction près quand il s'agit de réaliser des profits !

À croire que tout est fait pour pousser les salariés à s'inscrire dans le plan de départ « volontaire » en cours de négociation avec les syndicats d'accompagnement et se débarrasser à peu de frais de la PJ en faisant l'économie d'un PSE contraignant et judiciairement contestable !

Quid des secrétaires dont le nombre est réduit de moitié sur les plateformes ? Que deviendront celles qui ne souhaiteront pas devenir CEA comme la direction les y invite et ne démissionneront pas ? Licenciement économique sans PSE puisqu'elles seront moins de 10 mais quand même contestable judiciairement ?

Division des tâches et de ce qui fait l'intérêt de nos métiers, rétrogradation des AJ, suppression des secrétaires, la Matmut espèrent-elle que les quelques salariés qui resteront en attendant soit de trouver mieux ailleurs, soit la retraite continuent à être motivés et à s'investir dans les dossiers pour le seul profit de leurs dirigeants.

SUD réaffirme son opposition totale à cette restructuration

SUD ne saurait être un partenaire fut il social de la direction, on ne peut pas être partenaires quand on défend des intérêts opposés !

SUD ne veut pas d'un dialogue social de qualité mais des négociations favorables aux salariés.

SUDistez-vous !

Vos droits, vos luttes, votre syndicat...

<http://solidairesmatmut.wifeo.com/>

solidairesmatmut@gmail.com,

Téléphone 06 66 75 97 84 - Fax : 01 86 95 72 95

